

Saint-Sandoux

en

Poésie

Le Conseil Municipal des Enfants envisage la création d'un mur de poèmes. Tous les Saint-Sandoliens, petits ou grands, qui le souhaitent, peuvent, soit créer leur propre poème ou recopier un poème d'auteur. Les poésies doivent être déposées à la Mairie et répondre aux critères suivants : être écrits lisiblement sur feuille format maximum A4, ne pas contenir de mots vulgaires, une illustration en rapport avec le poème est autorisée. Tout poème jugé indécent ne sera pas affiché. Alors chers Saint-Sandoliens, à vos crayons et faites nous partager votre univers poétique !

Réalisation « d'un terrain de billes » à l'école



Une des commissions du Conseil Municipal des Enfants de l'année dernière, composée d'Anatoline Marin-Munro, Delphine et Rémi Pelux, Thomas Descour et Maxence Testud, avait initié un projet «Terrain de Billes» pour l'école qui vient d'être finalisé par l'équipe de cette année (photo).

Les enfants avaient imaginé ce terrain, construit par les agents municipaux et sur lequel ils ont souhaité poser des obstacles créés par l'ébénisterie du Foyer Atelier de Ceyran.

Bravo et félicitations à ces jeunes qui se sont beaucoup investis et ont réussi à donner forme à leurs idées.

Théâtre à l'école

Vendredi 27 mai, les enfants du groupe théâtre ont présenté deux pièces :

L'école des animaux : un directeur, une directrice et une institutrice essaient de convaincre les animaux d'adopter notre mode de vie. Mais les animaux conscients de leurs libertés et de leur pouvoir ne s'en laissent pas compter....

Le bal des vampires : des vampires avides de sang frais invitent de charmantes demoiselles à un bal, mais l'une d'elles va contrarier leurs projets.....

Le public a applaudi ces comédiens en herbe qui ont exprimé leur talent.



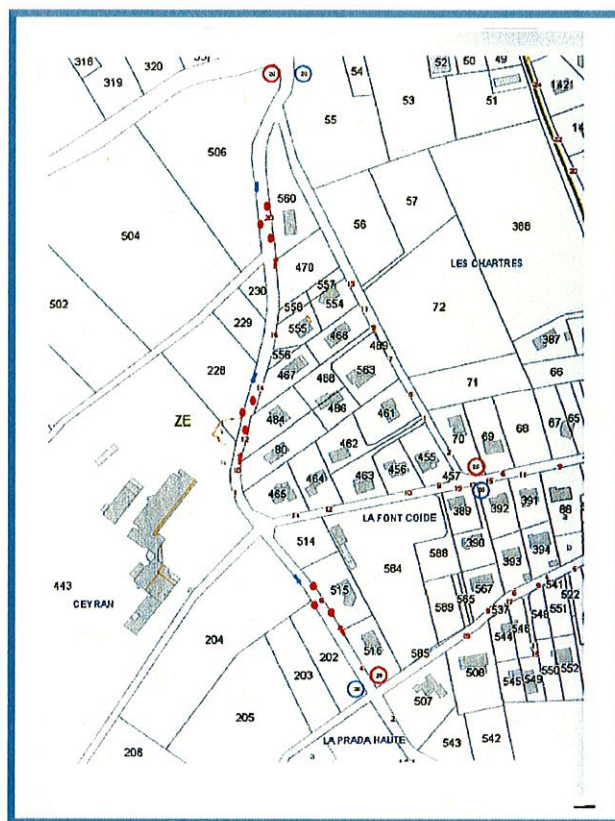
SECURITE ROUTIERE DANS NOTRE VILLAGE

Route du Puy de Saint-Sandoux

Une pétition des riverains de la route du Puy de Saint-Sandoux a été déposée en Mairie demandant l'amélioration de la sécurité routière. Une route sans trottoirs et avec un trafic important devenue dangereuse pour tous. Pour permettre une meilleure sécurité de tous, la municipalité va mettre en place **une zone de rencontre**.

Une zone de rencontre est un ensemble de voies où les piétons ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à **20 km/h** et sera réglementée par des chicanes (voir plan joint).

Le coût de cette réalisation est de l'ordre de 4 000 € pour la commune.



Vitesse excessive, à certaines heures, Allée Notre Dame des Prés

Des habitants de Saint-Sandoux et ceux de passage ne respectent pas la limitation de vitesse dans notre village. Les premiers résultats des analyses du radar pédagogique installé à l'entrée Est, Allée Notre Dame des Prés, nous le confirment. Nous serons sûrement amenés à prendre d'autres dispositions pour limiter la vitesse des véhicules et offrir une meilleure sécurité aux riverains. Le radar nous a permis de cibler les horaires de passage, nous en informerons la gendarmerie pour faire effectuer des contrôles.

Eclairage Public

Dans le mot du Maire du mois de Décembre, a été évoquée la réduction de notre consommation énergétique. Vous avez pu constater que depuis le mois de mars, le S.I.E.G. a effectué la mise aux normes de notre éclairage public avec variation de l'intensité d'environ 50% entre 23H et 5H. Cette atténuation devrait générer une économie d'environ 30% sur notre facture d'éclairage public.

La fibre arrive à Saint-Sandoux.

Les travaux de génie civil ont débuté au mois de juin. Ceux-ci vont nous amener la fibre depuis Veyre-Monton jusqu'au carrefour de l'Allée Notre Dame des Prés et de la Rue de l'Arbre Blanc. Une nouvelle armoire va être implantée Impasse des Chartres. Fin 2016, les premiers raccordements seront réalisés chez les particuliers, avec une réalisation totale de ceux-ci prévue pour juillet 2017.

Demande d'autorisation d'urbanisme

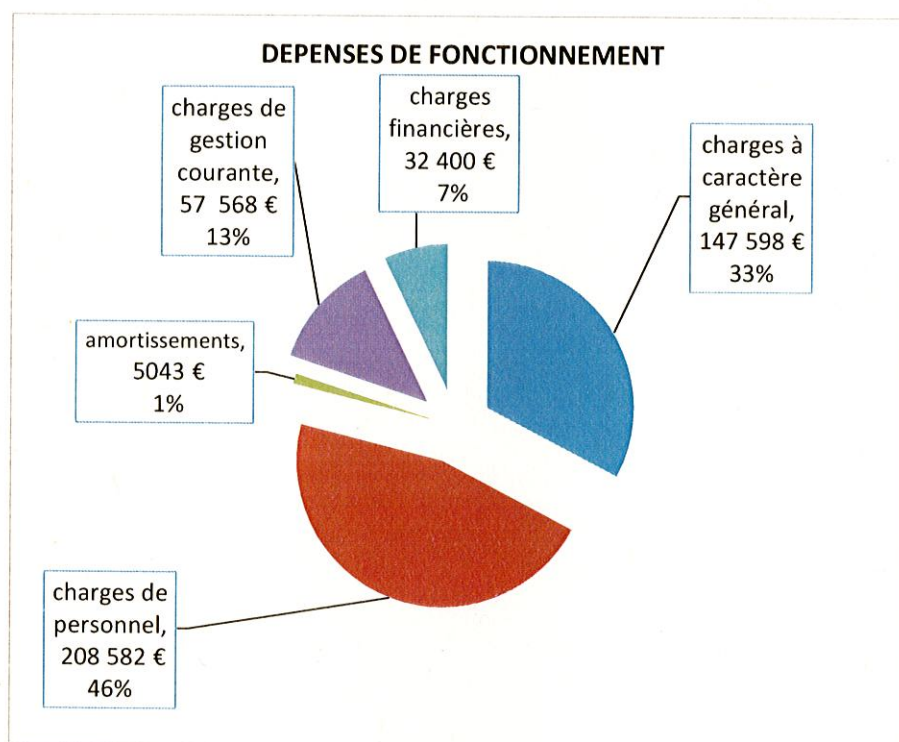
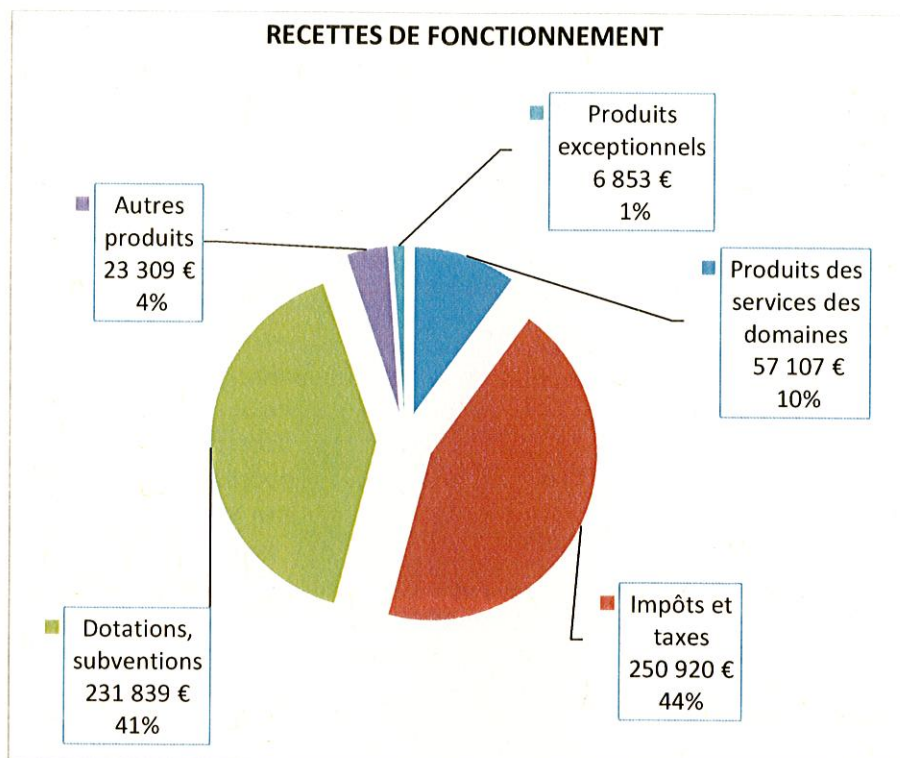
Depuis le 1^{er} juillet 2015 les demandes d'autorisation d'occupation des sols de la commune sont instruites par le service d'Attribution du Droit des Sols (ADS) du Grand Clermont.

Les imprimés de demandes (Permis de Construire, Permis d'Aménager, Déclaration Préalable...) sont téléchargeables sur le site du Grand Clermont : <http://www.legrandclermont.com> Rubrique SCOT & URBANISME, puis Permis de construire.

Mme Laetitia Allemand, instructrice du service ADS en charge de notre commune est disponible au **04.44.44.60.90** du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Si vous avez besoin d'un conseil ou de renseignements précis pour un projet de construction, vous pouvez la rencontrer lors des permanences organisées au siège de la Communauté de Communes les Cheires.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2015



Les impôts

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux des impôts fonciers et de la taxe d'habitation et de reconduire les taux de 2015. Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement permet de dégager de l'excédent et ainsi de financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt.

Les programmes d'investissement programmés sur l'année 2016 pour un montant global de 597 000 euros concernent l'aménagement de la maison située dans le bourg 9, place de la mairie, le développement de l'école numérique, la poursuite du chantier d'économie d'énergie et l'entretien de la voirie.

Nouvelle Association :

St Sandoux accueille une nouvelle association
« **Les Soloudaires** », soutien aux enfants auvergnats atteints de graves maladies.

Vous avez pu nous rencontrer sur le Trail du Trèfle à l'organisation de la course des enfants.

Contact : 2, rue de la Fontille 63450 St Sandoux
Tel :04 63 22 43 53

Comité des Fêtes :

Cette année encore, le Comité des Fêtes organise la Fête Patronale du village Elle se tiendra les 8, 9, et 10 juillet. Bals, manèges, retraite aux flambeaux, nous vous attendrons nombreux !

Réservez votre week-end !

Commémoration du 8 Mai



Il y a 71 ans, les hostilités de la Seconde Guerre Mondiale prenaient fin en Europe. Mais il fallut attendre, le 2 septembre 1945, avec la capitulation du Japon, pour qu'elles cessent sur l'ensemble des continents.

Le 8 mai 1945, la France et l'Europe, dont la reconquête de la liberté avait commencé plusieurs mois auparavant, s'apprêtaient à retrouver la paix. Dans ce combat terrible qui avait opposé le nazisme aux valeurs démocratiques, celles-ci venaient de triompher. Ces mémoires de courage et de souffrance doivent continuer à vivre, au-delà des commémorations.

Extrait du message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.(Lu par Ambre Palous, élève à l'école de Saint-Sandoux, devant le Monument aux Morts).

Le P.L.U.

Le conseil municipal a approuvé le nouveau Plan Local d'Urbanisme lors de sa séance du 31 mai 2016. Celui-ci s'applique maintenant en remplacement du Plan d'Occupation des Sols. Il est consultable sur le site de la maire : www.saint-sandoux.fr/ ou en mairie aux heures d'ouvertures.

Aménagement urbain

Le bureau d'étude EUCLID nous a fait parvenir les premiers plans de travaux de voirie pour l'aménagement des **Rues Darteyre, Peigneurs, Jardins et Orneufs**. Les personnes désirant consulter le projet ou avoir des informations sur cette réalisation pourront venir rencontrer le Maire les mercredis entre 18H et 20H.

Mieux vivre ensemble

Les bruits de voisinage sont malheureusement souvent la cause de protestations, de conflits ou de plaintes en mairie. Nous vous rappelons l'arrêté de M. le Préfet du Puy-de-Dôme en date du 26 avril 1994, et notamment son article 5 : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures
- les samedis de 9 heures à 19 heures
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures »

Garder notre village propre

Nos employés communaux ont balayé et désherbé nos rues,
Respectez leur travail !

Je demande à chaque habitant du village d'être citoyen et responsable de la propreté devant chez lui. Les personnes propriétaires d'un chien sont priées de ramasser les déjections de leur animal. De plus, les chiens ne doivent pas divaguer dans les rues.

Le Maire, Denis Fournier

Mairie de Saint-Sandoux : Tél : 04 73 39 31 89 - Fax 04 73 39 04 73

Rédaction : Denis Fournier- Jean-Henri Pallanche - Maryse Maugeue – Martine Tyssandier

Comité de Lecture : Karine Combier - Marc Vandame

Activités sportives et culturelles



Belle réussite pour la 3^{ème} édition du Trail du Trèfle de Saint-Sandoux

Tout était au rendez-vous ce 1^{er} dimanche de juin dans notre beau village de Saint-Sandoux pour que cette 3^{ème} édition du trail du trèfle soit un succès malgré différentes animations sportives dans la région : température idéale, plus de 450 coureurs inscrits et plusieurs dizaines de marcheurs, de bénévoles et organisateurs sur le « pied de guerre ».

Au menu, la première boucle de 12 kms avec un dénivelé positif de plus de 400 m, en passant par les domaines du Marand et de Polagnat, la montée du Puy de Peyronneyre. Un parcours vallonné qui sera avalé par Fabien Desauois (Chamalières) en moins de 53 minutes. Pour les plus résistants et après un passage au ravitaillement dans le centre du village, les inscrits sur le 22 kms repartaient pour une boucle de 10 kms accidentée, physique et très technique avec deux montées de pierriers du Puy de St-Sandoux, victoire de Thibaut Maillard (Clermont Athlé) en 1h51'54''.

Enfin, les plus gourmands étaient partis un heure avant sur un nouveau parcours de 35 kms en traversant les villages de Saint-Sandoux, Chaynat, Gourdon et Olloix avec les ascensions de trois puys (Saint-Sandoux, Gourdon et Olloix) qui verra triompher Eric Laumond (Beaumont Athletic Club) en 3h30'23''.

Coté féminin, notons également les belles performances de Muriel Brette (Stade Clermontois) arrivée en 1h06'53'' sur le 12 kms, de Daniela Dinis (Beaumont AC) en 2h29'48'' sur le 22 kms et Estelle Leroi (Limagne Athletic Endurance) en 4h17'04'' sur le 35 kms.

Le président Alain Gerbe et toute l'équipe de l'association SDS63 remercient tous les participants, les bénévoles et donnent d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour découvrir de nouveaux parcours !!! Nous présentons également nos excuses pour la gêne occasionnée concernant la circulation.

Les chevilles de la découverte

Vendredi 1^{er} juillet à 20H00 au centre culturel

**Jean Marie VERGAS de la société A3D Concept animera une conférence sur le thème :
la fabrication additive plus connue sous le nom d'impression 3D.
Cette conférence sera complétée par des démonstrations.**

La fabrication additive, est un processus de fabrication qui transforme un modèle 3D numérique en un objet physique, en assemblant des couches successives d'un même matériau.

Sujet séduisant pour le grand public, la 3D est aussi une révolution pour les industriels. Une « nouvelle ère industrielle » s'annonce.

Depuis une dizaine d'années, les grands comptes comme Airbus, Safran ou encore Peugeot ont intégré des machines d'impression 3D dans leurs usines. Les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile sont les premiers concernés par cette révolution.

Le domaine médical est également fortement porteur d'innovations liées à l'impression tridimensionnelle, notamment à court ou moyen terme pour « reconstituer », « imprimer » : des vaisseaux sanguins, du cartilage, de la peau, du muscle. Ses applications révolutionnent également la chirurgie orthopédique.

A plus long terme, certains envisagent d'utiliser le « bio-printing » pour imprimer des organes complets afin de pallier au manque de dons d'organes et aux problèmes de compatibilité entre donneur et receveur.

Vendredi 2 septembre.

Visite du site PSA de Mulhouse, il reste quelques places disponibles (20 €). Le déplacement, l'hébergement et la restauration sont libres.

Contact : leschevilles@orange.fr

Vendredi 14 octobre à 20H00 au centre culturel

Catherine LENNE, Dr à l'université Blaise Pascal et auteure de « Dans la peau d'une plante » édition BELIN, nous dévoilera lors d'une conférence les secrets des arbres qui se redressent.



Guy DELSESCAUX

Délégué du Puy de Dôme

Sous-Préfecture de ISSOIRE

1, Boulevard de la Sous-Préfecture 63501 ISSOIRE

Tél : 04.73.89.07.76

Le Délégué : Guy Delsescaux, de formation expert-comptable et juridique (doctorat en Droit des affaires), j'ai effectué ma carrière professionnelle uniquement en Entreprise et principalement dans les Groupes EDF- GDF Suez ou j'ai occupé différents postes de Cadre Dirigeant (Directeur départemental, Régional et enfin Directeur délégué approvisionnement et logistique France pour ERDF-GRDF).

La mission : confiée par le Défenseur des Droits (Jacques Toubon) ,à compter du 1^{er} Mars 2016 pour un an ,renouvelable par tacite reconduction et exclusivement bénévole.

- la défense des droits des usagers du service public (organismes d'état, collectivités territoriales, tous organismes de Droit public ou Privé ayant des missions de Service public (EDF,ENGIE, eau, carsat, CAF, CPAM, Pôle emploi...)

- La lutte contre les discriminations (liées à l'âge, le sexe, l'identité visuelle, le handicap, le harcèlement moral, sexuel...)

- la défense des droits des enfants (dans le cercle familial, école...)

- la défense des droits dans le cadre des relations avec les forces de sécurité (violences policières, contrôles abusifs...)

Le lieu : Comme indiqué ci-dessous :

Sous-préfecture d'Issoire, les Lundi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Contact pour prise de RV
tel : 0473890776 ou par courriel : guy.delsescaux@defenseurdesdroits.fr